



**Ce lundi 30 septembre, dans le cadre de la
présentation de la loi de finance 2019/2020, la
ministre a confirmé le maintien en compte
de commerce.**

Si le rapport L'Ebraly préconisait un changement de statut avec l'appui de notre Directeur Central ainsi que certaines organisations, nous pouvons constater que les mobilisations dans les divers établissements et les interpellations de la CGT jusqu'au plus haut niveau de l'État ont permis de garantir un statut étatique.

Un courrier de la direction administrative financière vient d'être envoyé à Bercy.

La CGT continuera de mobiliser les personnels pour réclamer une loi qui consolide le compte de commerce, afin que celui-ci ne fonctionne plus sous dérogation. Merci de vous tenir informés et prêts à réagir ensemble.

On lâche rien !!